



PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) 2016 - 2018

Précarité énergétique et habitat indigne



Séminaire Conseil Départemental 93

09/10/2018

EPT Paris Terres d'Envol

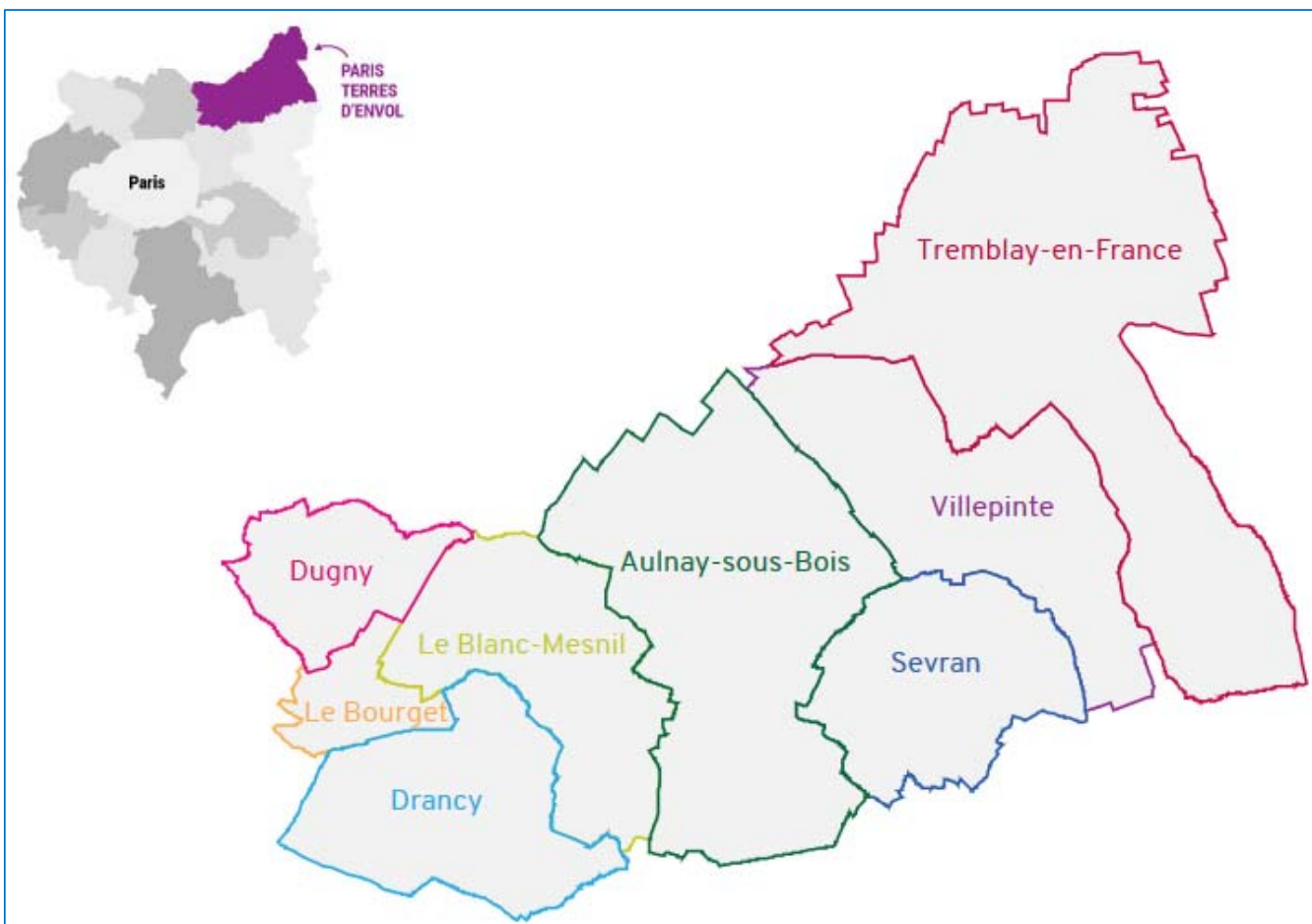
Ordre du Jour

1. Présentation du dispositif
2. Mise en place du dispositif
3. Bilan partiel sur le volet Précarité Energétique
4. Témoignage d'une bénéficiaire

1 | Présentation du dispositif

PRESENTATION DU DISPOSITIF

LE TERRITOIRE



Source : site internet de Paris Terre d'Envol

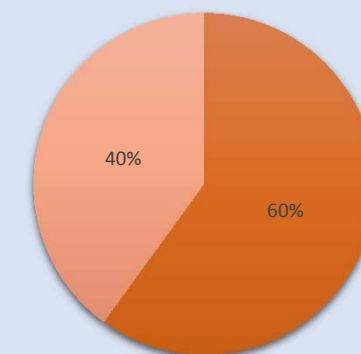
Le secteur d'intervention

8 communes, 350 000 habitants

123 700 résidences principales

68% du parc a été construit avant 1975

Typologie des logements



Logements Individuels Logements collectifs

Source : étude pré opérationnelle pour l'élargissement du PIG, janv. 2017, Citémétrie

PRESENTATION DU DISPOSITIF

LE CONTEXTE

Un **Programme d'Intérêt Général (PIG)** est un dispositif incitatif mis en place par l'EPT **Paris Terres d'Envol**, les **Communes** et l'**Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat** (Anah) permettant d'assister les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux grâce à des aides techniques, administratives et financières renforcées sur deux thématiques principales :

- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre l'habitat indigne

Le dispositif est encadré par une convention signée par le Préfet pour une durée de 3 ans (2016- 2018)

Les avantages du PIG :

- **Des aides financières attractives** : l'Agence Nationale de l'habitat (6,73M€), le programme Habiter Mieux (286 000 €), l'EPT Paris Terres d'Envol (1,64M€)
- **Un accompagnement global des propriétaires** dans le montage et le suivi de leurs dossiers de demande de subvention

PRESENTATION DU DISPOSITIF

EVOLUTION DES OBJECTIFS

Une période de démarrage et d'adaptation à la réalité du territoire

Au démarrage du PIG en 2016, 3 communes concernées (Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte):

247 Propriétaires Occupants	20 Propriétaires Bailleurs	Total 267 dossiers
------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Avenant n°1 en 2017 rajoutant 5 communes au dispositif (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Le Blanc Mesnil, Le Bourget et Dugny):

423 Propriétaires Occupants dont 351 en maison individuelle	35 Propriétaires Bailleurs	Total 458 dossiers
--	-----------------------------------	---------------------------

Avenant n°2 mi-2018 à enveloppe constante mais avec ventilation des objectifs selon premiers résultats:

597 Propriétaires Occupants dont 582 en maison individuelle	10 Propriétaires Bailleurs	Total 607 dossiers
--	-----------------------------------	---------------------------

PRESENTATION DU DISPOSITIF

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE

Les travaux éligibles

Les travaux d'économie d'énergie listés par l'Anah (ex: Isolation thermique par l'extérieur, remplacement de menuiseries, changement de système de chauffage, installation d'une ventilation...).

Le public éligible

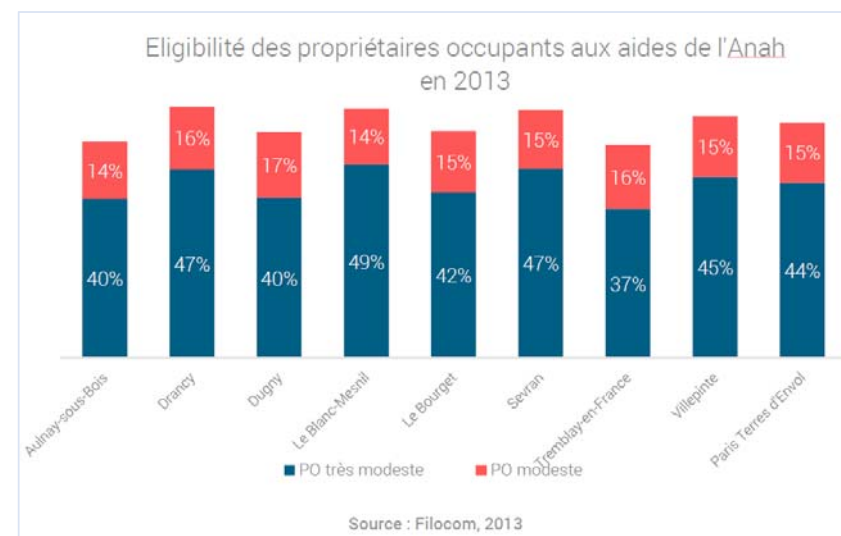
- Propriétaires Occupants dont les ressources correspondent aux plafonds de l'Anah (Modeste ou Très Modeste)
- Propriétaires Bailleurs acceptant de conventionner leurs logements (loyers et ressources des locataires plafonnés)

Le type d'habitat éligible

Les logements de plus de 15 ans :

- Maison individuelle
- Petit collectif de 11 logements maximum

60% des habitants de Paris Terres d'Envol sont éligibles aux subventions de l'Anah



2 | Animation du dispositif

ANIMATION DU DISPOSITIF

LA COMMUNICATION

Paris Terres d'Envol et Citémétrie ont créé plusieurs supports de communication

- A destination du grand public (flyers, affiches)
- A destination des villes / de l'EPT (articles, fiches synthétiques).
- A destination des entreprises du territoire (rédaction et signature d'une charte entreprises)

Plusieurs réunions d'information :

- Des réunions auprès des entreprises avec la participation de l'EPT, l'ALEPTE et Citémétrie
- Des réunions animées par Citémétrie auprès des différents services des municipalités afin que les agents connaissent le dispositif

Ces animations ont permis de faire connaître le dispositif aux bénéficiaires ainsi qu'aux professionnels constituant de véritables relais pour l'orientation des propriétaires.



Exemple: réunion d'information aux entreprises 24/02/2017.

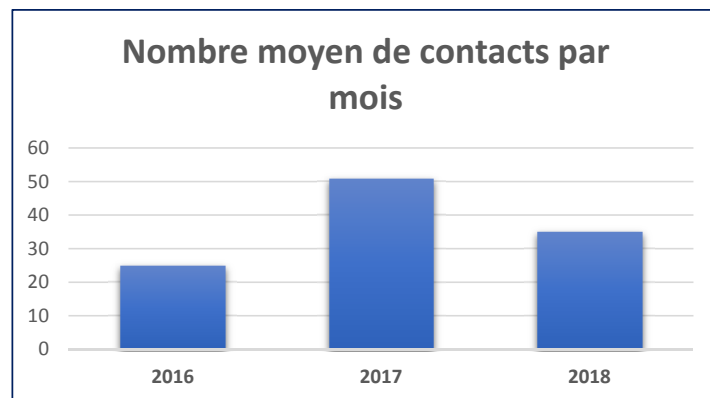
L'équipe de Citémétrie est disponible :

- Par téléphone, mail, courrier (standard dédié au dispositif)
01 53 91 03 07 pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr
- Lors de permanences (en moyenne deux par mois sur le territoire)

3 | Bilan partiel du dispositif *Volet précarité énergétique*

BILAN PARTIEL DU DISPOSITIF

BILAN DES CONTACTS



Données de juillet 2016 à septembre 2018



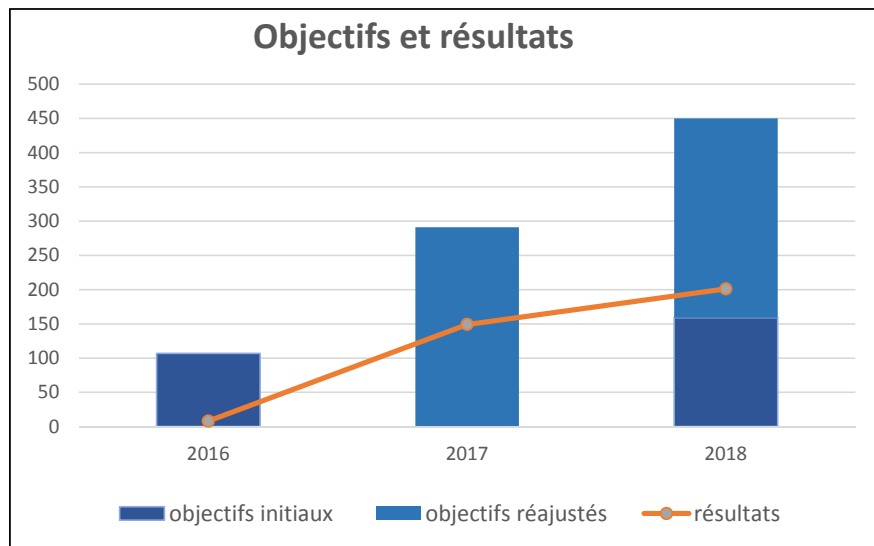
Au bout de 2,5 ans de mise en œuvre le nombre de contact commence à se stabiliser autour de **30** par mois.

Un rythme de visites qui suit l'évolution des contacts.

Un nombre important de visites par mois (autour de **40**) contre une prévision théorique d'environ 20.

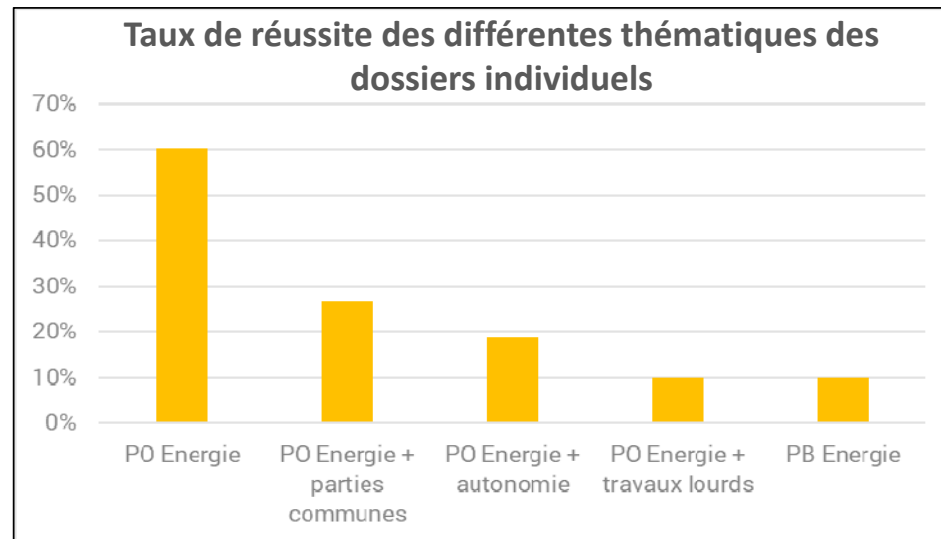
BILAN PARTIEL DU DISPOSITIF

AVANCEMENT GÉNÉRAL DES DOSSIERS



Résultats = dossiers déposés à l'Anah en 2016 de juillet à décembre / en 2018 de janvier à septembre.

Les objectifs globaux initiaux de 2018 ont été atteints. L'avenant n°2 signé en 2018 permet d'avoir une marge de manœuvre pour déposer des dossiers supplémentaires.



Le dispositif semble surtout adapté aux travaux de rénovation énergétique de propriétaires occupants en logement individuel, ce qui représente la majorité du parc de logements du territoire.

BILAN PARTIEL DU DISPOSITIF

BILAN DES DOSSIERS ACCORDÉS – CHIFFRES CLÉS

PROFIL-TYPE DES BÉNÉFICIAIRES

Propriétaire Occupant
Très Modeste
Maison individuelle
Travaux d'amélioration
énergétique



Montant TTC moyen de
travaux
23 000€



Reste à charge moyen
pour les propriétaires
8 700 €
Soit 62% de subvention



Montant moyen de subvention
EPT 1 780€
Anah 8 750€
CD93 1 580€
Région 1800€ (jusque fin 2017)



Gain énergétique moyen
40%

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

EXEMPLE D'UN DOSSIER PROPRIÉTAIRE OCCUPANT TRÈS MODESTE

Programme de travaux

- Remplacement de la chaudière
- Remplacement des fenêtres et porte de la cave
- Isolation des combles perdus
- Installation d'une VMC hygroréglable

➤ Gain énergétique : 66 %

Montant des travaux

21 694 € HT – 22 887 € TTC

Financeurs

- Anah : 10 000 €
 - Programme Habiter Mieux : 2 000 €
 - Département : 2 000 €
 - Paris Terres d'Envol : 2 000 €
- TOTAL SUBVENTIONS : 16 000 € (soit 70% du montant des travaux)
- RESTE A CHARGE DU PROPRIETAIRE : 6 887 €

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



MERCI DE VOTRE ATTENTION